

Commune d'Etterbeek
Service Aménagement du
Territoire – Urbanisme
Avenue des Casernes, 31/1
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/05/2025

N/Réf. : ETB20255_741_PU
Gest. : MB/XX
V/Réf. : 12316
Corr. : //
NOVA : 05/PU/1970405

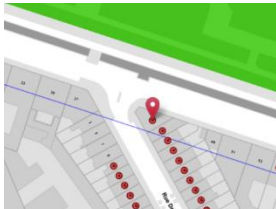
ETTERBEEK. Avenue des Nerviens, 41 (arch. Hubert MARCQ – 1904)
(= en zone de protection des musées compris dans le parc du Cinquantenaire)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: modifier le permis d'urbanisme 11560 en ce qui concerne le volume en toiture, la terrasse, le garde-corps et la pose d'un escalier intérieur
Demande de la Commune du 10/04/2025

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 10/04/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 23/04/2025, concernant la demande sous rubrique.



Situation Brugis



Vue de l'immeuble en 1911.
Documentation CRMS.



Vue de l'immeuble en 2019. Google Street
View ©



Vue aérienne de la toiture. Google Earth ©

Le bien est compris dans la zone de protection des Musées Royaux d'Arts et d'Histoire (classés comme monuments par AG du 22/04/2004) et borde le Parc du Cinquantenaire (classé comme site par AR 18/11/1976)

Le bien est une imposante maison d'angle de style éclectique construite en 1904 par l'architecte Hubert Marcq. À l'origine, l'immeuble comportait quatre étages sous un toit mansardé. En 1938, un cinquième étage a été ajouté par l'architecte René Peters.

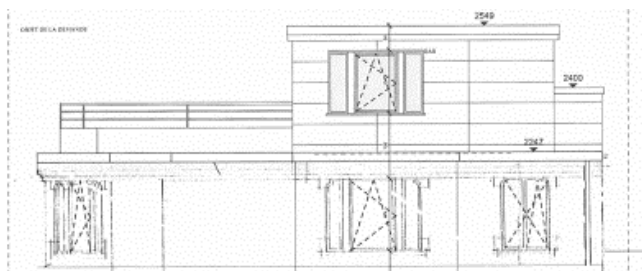
La CRMS a déjà été interrogée sur un projet d'installation de terrasse en toiture de cet immeuble avec un ajout de volume. Lors de sa séance du 22/06/2022 elle s'était montrée défavorable à un ajout de volume : [ETB20255_692_PU_Nerviens_41.pdf](#)

Le projet a ensuite été modifié (la CRMS n'a pas été consultée sur la modification) et un permis a été délivré en date du 06/03/2023 (réf NOVA : 05/AFD/1837108).

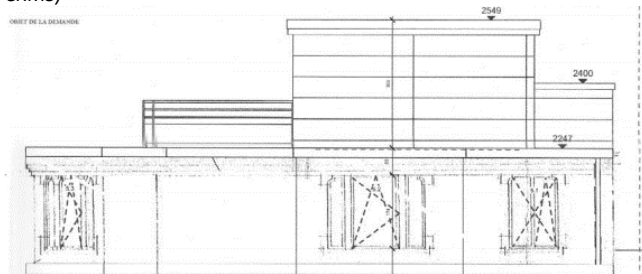
La demande

La demande vise à modifier le permis d'urbanisme délivré en 2023 en ce qui concerne le volume en toiture, qui est un accès à la terrasse, relié au 5^{ème} étage par un escalier droit au départ de la salle à manger. Le nouveau volume (L : 4,79m, l : 1,32m, h : 2.96m) accueillera un petit débarras de rangement et sera réalisé avec une structure métallique légère préfabriquée avec une finition extérieure en bardage Sidings de couleur beige clair, identique à celle actuellement en place pour le local technique de l'ascenseur.

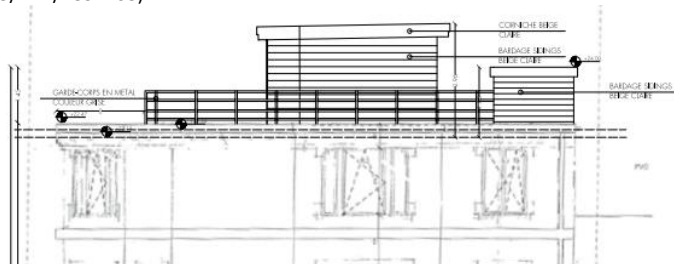
Comme la demande de 2022, la présente demande déroge aux articles 10 et 15 du règlement du *Règlement Général sur les bâtisses des quartiers entourant le square Ambiorix et le parc du Cinquantenaire* (hauteur et utilisation de matériaux de revêtement des façades) et au titre I. Art. 4 et 6 du RRU (profondeur et hauteur)



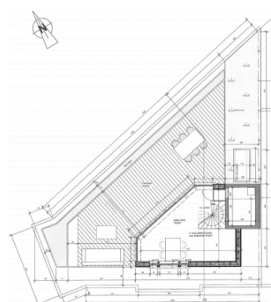
Élévation projetée côté rue Dekens. Projet de 2022 vu par la CRMS (archives CRMS)



Élévation côté rue Dekens jointe au permis délivré. (Source : permis 05/AFD/1837108)



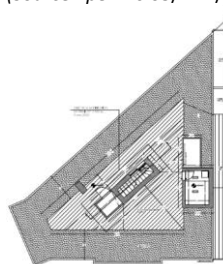
Élévation projetée côté rue Dekens. Nouvelle demande. Image tirée du dossier



Implantation projetée Projet de 2022 vu par la CRMS (archives CRMS)



Implantation jointe au permis délivré. (Source : permis 05/AFD/1837108)



Implantation projetée. Nouvelle demande. Image tirée du dossier



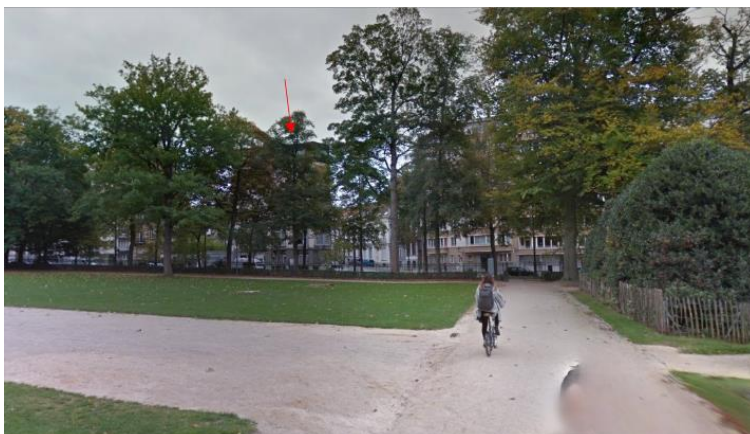
Photo du local technique de l'ascenseur. Image tirée du dossier.

Avis de la CRMS

La CRMS maintient sa position quant à un nouveau volume en toiture. Suite à la rehausse réalisée en 1938, le gabarit de ce bâtiment d'angle est en effet déjà atypique dans la rue. Le nouveau volume, bien qu'implanté plus au centre de la toiture, sera probablement visible tant depuis la Rue Dekens qui offre une perspective vers le Parc du Cinquantenaire, que depuis le parc lui-même (en hiver). La surhausse demandée soulignerait ainsi davantage la rupture d'échelle entre le bâtiment d'angle et les maisons voisines. La CRMS n'est donc pas favorable au nouveau volume.

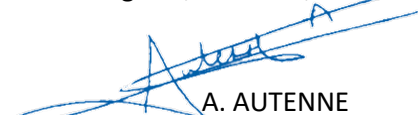


Vue en direction du parc du Cinquantenaire depuis la Rue Dekens. ©Google Street View



Vue vers l'immeuble (flèche rouge) depuis le parc du Cinquantenaire. ©Google Street View

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: csmets@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urbanisme@etterbeek.brussels